

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « sports de contact et disciplines associées »

RNCP37108 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BPJEPS — Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15424
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/07/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

5 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 5 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASSOCIATION DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT DU CLUB CAMUS	39992626000049	Former et organiser l'évaluation
CHALLENGES ACADEMIA	80478079900016	Former et organiser l'évaluation
CREPS D'ILE DE FRANCE	19921619300037	Former et organiser l'évaluation
FEDERATION FRANCAISE DE KICK BOXING MUAY THAI ET DISCIPLINES ASSOCIEES	50745873500036	Former et organiser l'évaluation
SAVOIR SPORT SANTE	79989900000019	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'animation des activités de sports de contact nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « sports de contact et disciplines associées » permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

ACTIVITÉS VISÉES

Participation au fonctionnement de la structure de sports de contact et disciplines associées

Conception et réalisation d'un projet d'animation dans le champ des sports de contact et disciplines associées

Conduite de séances, de cycles d'initiation, de découverte, d'animation sportive ou d'apprentissage en sports de contact et disciplines associées

Encadrement des sports de contact et disciplines associées en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même lors des séances d'animation ou d'apprentissage.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des sports de contact et disciplines associées

Mobiliser les techniques de la mention « sports de contact et disciplines associées » pour mettre en oeuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les principaux emplois des titulaires d'un BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « sports de contact et disciplines associées » se déclinent auprès des structures privées relevant du secteur associatif, principalement des clubs affiliés à la Fédération française de kick boxing, muay thaï et disciplines associées, ou marchand comme les salles de remise en forme, les structures privées de loisirs, les établissements de santé, centres de prévention ou les comités d'entreprise.

Les éducateurs sportifs peuvent être amenés à travailler auprès de plusieurs employeurs et parfois de façon saisonnière notamment lorsqu'ils interviennent auprès des centres de vacances sportives.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « sports de contact et disciplines associées » exerce le métier adossé à l'appellation « éducateur sportif » ou « entraîneur » en sports de contact et aux disciplines associées.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif en sports de contact et disciplines associées est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

a) être titulaire d'une attestation de réussite à l'une des formations relatives au secourisme suivantes :

- a minima « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou équivalent ;
- « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.

b) satisfaire à un test d'exigences préalables consistant en la réalisation d'un assaut technique de trois reprises de deux minutes en sécurité, avec un partenaire, en kick boxing ou en muay thai.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 828 €
Selon la branche	5 977 € – 8 828 €
Prise en charge	Branches concernées
8 828 €	Valeur par défaut · 211 branches
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie
5 977 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/07/2025
Date de dernière délivrance possible	01/07/2026

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP40209

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37108/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	141
Parcours menés à terme	136
Taux d'achèvement	96 %
Période	03/2023 – 05/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	147
Montant total engagé	256 874 €
Coût moyen par dossier	1 747 €
Durée moyenne	460 h
Période	03/2023 – 06/2025
France compétences	81 %
Reste à charge titulaire	12 %
France Travail	4 %
Entreprise	2 %
État	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.